

Montauban, le 15 novembre 2004

Motion au Directeur Départemental de l'Equipement

Les personnels de la DDE du Tarn et Garonne avec leurs syndicats Cfdt, CGT, FO, s'inquiètent des conséquences sur leur service et ses agents des réorganisations engendrées par la loi du 13 août 2004 et notamment les futurs transferts routiers au département, la LOLF, la création des DGRE. Le projet de service de la DDE Tarn et Garonne demandé par le ministère est actuellement à l'étude pour une mise au point d'ici la fin de l'année 2004.

Avec un temps de retard, la direction des routes réfléchit à la création des nouveaux services routiers de l'Etat au niveau interrégional.

A terme ce sont les compétences de l'Etat en matière routière, y compris la sécurité, qui vont disparaître.

Chaque agent, « **nous dit-on** » aura « **le choix** » entre :

- Rester dans la DDE réorganisée
- Rejoindre le nouveau service routier interrégional
- Être transféré au département
- Être muté en DGRE

Il reste d'importantes interrogations, notamment pour les agents transférés :

- Quelle homologation FPE / FPT ?
- Quelle modalité pour le droit d'option ?
- Quel décret pour le détachement sans limitation de durée ?
- Quelles garanties de pérennisation des emplois et missions ?
- Quelles modalités d'attribution des primes de mobilité et pour quels montants ?

Afin d'obtenir des garanties pour les personnels, nous demandons :

- Au niveau national : un cadrage qui garantisse l'emploi, les conditions de travail, les statuts, missions et le revenu des agents y compris les surcoûts générés par une mobilité non désirée, voire les pertes liées aux nouvelles organisations du travail. Ce cadrage national devra s'imposer sur la concertation locale.
- Au niveau local : une concertation approfondie dans la plus grande transparence. Les transferts de personnels au département, les mutations liées aux réorganisations des services doivent se faire sur la base du volontariat. Pour cela les agents doivent connaître le projet d'organisation des services transférés ainsi que les projets de réorganisation des services qui restent Etat (DDE – DGRE – service des routes Etat).